

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022
. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-203

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 44
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ADHESION A L'ASSOCIATION RESO RH

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « Développement économique » de la Communauté de Communes,

Vu la proposition d'adhésion à l'Association RESO RH au titre de l'année 2023 pour un montant de 700 €,

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'un tissu économique dynamique avec de nombreuses entreprises.

Afin d'accompagner ces entreprises dans leur développement, il est proposé de rejoindre l'Association RESO RH qui poursuit les objectifs suivants :

- Informer et sensibiliser ses membres autour des actualités sociales et juridiques,
- Créer les conditions de partage d'expériences sur les pratiques RH,
- Favoriser les échanges et le développement de coopération inter-entreprises,
- Promouvoir les solutions innovantes en Ressources Humaines,
- Soutenir des actions communes en termes d'emploi et/ou de formation,
- Partager et valoriser les initiatives locales en matière de RSE,
- Innover par la construction d'actions sur-mesure inter-entreprises.

Cette adhésion a vocation à permettre la rencontre des acteurs économiques pour mieux anticiper leurs besoins dans les années futures. Elle est opportune compte-tenu des enjeux autour du projet de Canal Seine Nord Europe et de l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Considérant l'intérêt communautaire que présente l'adhésion à cette association afin d'apporter des solutions adaptées aux entreprises du territoire de la Communauté de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'association RESO RH pour l'année 2023 en contrepartie d'une cotisation d'un montant de 700 €,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

